Honoraires de l'agence

Vente

- 5% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur pour les biens à plus de 200.000€
- 7% TTC du prix de vente, à la charge du vendeur, pour les biens inférieurs à 200.000€

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies.

Location

- Habitation à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m2 pour les zones très tendues, 10€ TTC/m2 pour les zones tendues, 8€ TTC/m2 pour autre zones. A cela s'ajoute 3€/m2 pour la réalisation de l'état des lieux.
- Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges